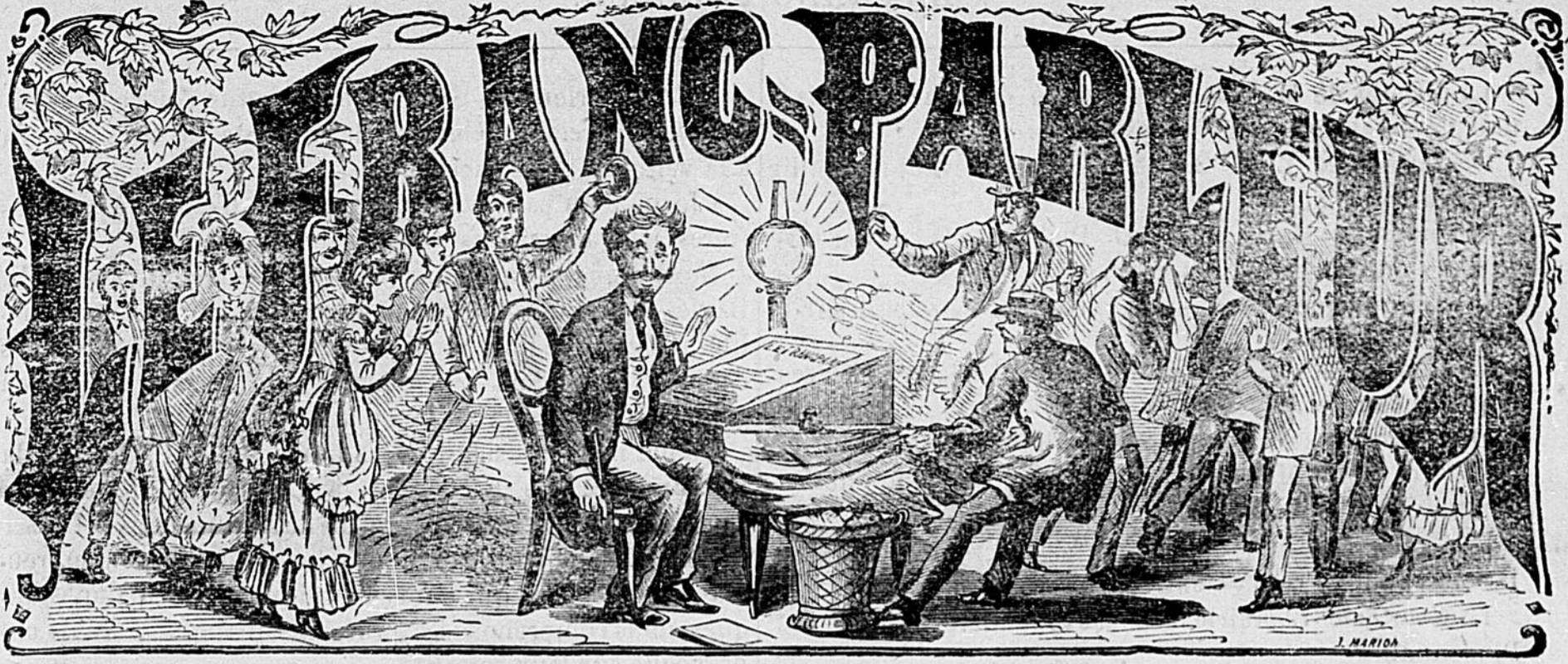


J. L. Guillefer & Co
Montreal



Vol. II, No. 43.

MONTREAL, JEUDI 11 JUILLET 1872.

{ ABONNEMENT, . . . \$2.00
{ PAR NUMERO, . . . 5 Cents

EST ACTUELLEMENT EN VENTE!

AU

Bureau du "FRANC-PARLEUR"

22, RUE ST. GABRIEL

CINQUIEME ACTE

DE LA

"COMEDIE INFERNALE"

CONTENANT UNE

TABLE ANALYTIQUE DES CINQ LIVRAISONS

PRIX DE CHAQUE EXEMPLAIRE..... 40 Cts.

AVIS IMPORTANT

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos amis, qui ont à cœur le succès de notre œuvre, que d'heureuses circonstances nous ont mis en possession du magnifique atelier du *Nouveau-Monde*, au no. 22 rue St. Gabriel.

Nous n'avons pas la satisfaction d'imprimer ce journal, mais nous avons tout ce qui a servi à le mettre au monde.

Presses à vapeur, atelier de typographie complet, caractères de toutes espèces et de tous genres, etc., etc. Nous sommes aujourd'hui en mesure d'offrir à nos patrons la garantie dans l'exécution des différents ouvrages qu'on voudra bien nous confier.

Le goût et le fini dans l'ouvrage sont pour nous une règle à laquelle nous ne saurions sans dangers nous soustraire.

La ponctualité à remplir nos ordres et la modicité de nos charges sauront, comme par le passé, être appréciées du public. Nous entreprendrons toutes espèces d'ouvrages, depuis la grande affiche jusqu'à la carte de visite.

Les livres, les factums, les pamphlets seront sous nos soins et recevront la plus scrupuleuse attention.

Pour aider à l'expédition des affaires on se chargera à notre bureau de la rédaction de tous circulaires, cartes, lettres etc,

Soins tout particuliers apportés à l'impression des lettres funéraires.

Nos bureaux et nos ateliers sont les mêmes que ceux occupés par le *Nouveau-Monde*, au no. 22 rue St. Gabriel.

Rumeurs Électorales.

Il n'est bruit à Montréal que de la maladie de Sir George, maladie dit-on incurable, et dont la nature inspire des craintes légitimement fondées à ses amis.

Pour notre part, nous regretterions de voir disparaître aussi prosaïquement de la scène publique, un politique de cette trempe et de cette force.

D'un autre côté, on annonce l'indisposition grave de son futur adversaire M. Jetté, qui lui aussi aurait à lutter contre un mal qui menace de s'aggraver.

Espérons que ces repos forcés ne seront que temporaires, et qu'avant longtemps les champions des deux camps échangeront de brillantes passes d'armes.

M. Ryan, dans la Division Centre, n'aurait pas encore d'opposant connu.

On a mentionné les noms de MM. Cassidy, Devlin, Howley.

Dans le cas où les deux premiers déclinaient l'honneur de faire la lutte, M. Howley se présenterait.

Dans la Division Ouest, la bataille est sérieusement engagée entre M. Drummond et l'hon. John Young.

Les Comités des deux candidats sont déjà formés et travaillent activement.

Suivant une louable habitude, les partisans de chaque côté comptent sur la victoire.

La retraite de M. Dorion du Comté d'Hochelaga, laisse une place vacante enviée de plusieurs.

On parle de M. Louis Beaubien comme devant recueillir cette succession.

Les noms de Messieurs P. U. Piché, C. R., et Gustave Drolet sont dans plusieurs bouches.

D'ici à quelques jours on saura à quoi s'en tenir sur la valeur de ces rumeurs.

Le Comté Jacques-Cartier est déjà en pleine effervescence électorale.

Deux avocats se disputent les honneurs de la représentation : ce sont MM. Désiré Girouard et Rodolphe Laflamme.

Le Comté Laval gardera son ancien représentant M. Bellerose : il en est content et il n'a pas tort.

Le Comté de Laprairie n'est pas tout à fait satisfait de M. Pinsonnault.

Est-ce à tort ou à raison ? Nous le verrons plus tard.

Le membre actuel pour la Chambre locale M. Andrew Esinhart serait, paraît-il, décidé à opposer M. Pinsonnault.

C'est un rude adversaire, et l'étoile du membre des Communes commence déjà à palir.

Les électeurs du Comté de Chambly voudraient avoir un capitaliste pour les représenter en Chambre.

C'est un goût comme un autre, mais M. Benoit sera-t-il de cet avis ?

La position est délicate, d'autant plus que son rival M. Amable Jodoin, fils, est son parent.

A Verchères on insiste sur la réélection de M. Geoffrion.

Le parti conservateur fera cependant des efforts pour lui susciter un opposant dans la personne de M. Dansereau, propriétaire de la *Minerve*.

En somme, dans le district de Montréal, il y aura contestation sur toute la ligne.

Il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus. Il y en aura cependant et dans notre prochaine revue électorale nous donnerons les chances probables du succès des candidats maintenant en ligne.

La distribution des Prix à l'École St. Laurent tenue par les Frères de la Doctrine Chrétienne.

Nous avons eu l'honneur d'assister, mardi après midi, à l'examen qui a précédé la distribution des prix, dans l'École St. Laurent.

Nous en sommes revenus enchantés, et, en quittant la salle, les éloges non-équivoques que nous avons entendu de nos oreilles, à l'adresse des bons frères, témoignaient de la satisfaction générale et énonçaient même, chez un grand nombre, une surprise des plus agréables.

En effet, cette spontanéité dans les sentiments était on ne peut mieux méritée.

Chants, déclamations, drame, dialogue, musique, tout était aussi près de la perfection que l'on peut le désirer dans les élèves si peu avancés en âge, et les applaudissements nombreux qui sont venus couronner les efforts de ces jeunes débutants, revenaient de plein droit aux humbles professeurs qui les avaient formés.

L'affluence était très considérable ; le clergé était nombreux et distingué, et les commissaires des écoles catholiques s'étaient fait un devoir de venir encourager les travaux de leurs modèles.

M. le Supérieur du Séminaire, dans une courte improvisation, remercia les élèves et leur donna de bons conseils à la veille de leurs vacances.

« Je ne ferai pas, dit-il en terminant, d'éloges à ces bons frères, ils n'aiment pas les compliments. »

Nous nous permettrons de différer d'opinion avec M. Bayle, et ne fut-ce que pour mettre à épreuve leur humilité, malgré que nous sachions contrarier leurs goûts, nous obéirons cependant aux devoirs que nous imposent en cette circonstance la vérité et la reconnaissance.

Quand nous considérons les immenses bienfaits que la communauté des Frères de la Doctrine Chrétienne a rendus en ce pays à la cause de l'éducation et de l'enseignement, nous nous expliquons les sympathies nombreuses et respectables qui ont accueilli leurs travaux apostoliques, nous comprenons les adhésions distinguées qu'ils ont provoqué sur leur passage.

C'est qu'à la vérité, l'idée chrétienne qui a servi de fondation à l'œuvre du vénérable LaSalle a porté des fruits nombreux et abondants.

Partout où nous jetons nos regards sur ce vaste continent américain, nous trouvons l'empreinte caractéristique du Frère de la Doctrine Chrétienne.

Et, en contemplant ces heureux résultats, nous ne pouvons que bénir la mémoire de ce vénéré fondateur, qui donnait, dans une époque mémorable, le système le plus parfait d'éducation populaire qu'il ait été possible de concevoir jusqu'à nos jours.

En opposition aux utopies irréalisables de la philosophie de son temps, qui voulait faire de l'enseignement une école de gymnastique sans profit pour le cœur et sans résultats pratiques pour l'intelligence, le père LaSalle tint par-dessus tout à ce que l'éducation fut chrétienne.

Qu'est-ce, à la vérité, que le christianisme dans l'éducation, si ce n'est autre chose que la vertu et la liberté la lumière et l'égalité, la science et le bien-être ?

Que l'on nous montre aujourd'hui les succès de ces systèmes inaugurés sur les données du matérialisme ; que l'on compare un seul instant les bénéfices de cette éducation athée, que l'on a cherché à implanter en Europe, avec ceux de l'œuvre admirable des Frères de la Doctrine Chrétienne ?

Où sont les merveilles enfantées par ces combinaisons matérielles, et combien de temps ces théories de la sécularisation de l'éducation ont-elles reçu et subsisté pour le bonheur de l'humanité ?

Hélas ! une triste expérience nous a répondu depuis longtemps à cette question.

Les misères morales et intellectuelles, les ruines, les désordres et les bouleversements qui ont été le cortège inséparable de ces systèmes appartiennent aujourd'hui au domaine de l'histoire, et pour peu qu'on en feuilleté les pages, nous y découvrons l'hydre des révolutions s'alimentant à ces foyers pestilentiels.

Car ce n'est rien d'apprendre au peuple à lire, à écrire et à calculer.

Souvent dans les classes les plus incultes de la société il se rencontre des hommes qui, par un instinct qui dérouté les plus habiles, suppléent merveilleusement à ces éléments mécaniques.

Il y a une pensée plus haute, que l'instinct ne saisit pas et c'est cette pensée qu'il faut répandre dans l'enseignement modeste du peuple, qu'on appelle l'instruction.

On le sait, il est une science qu'il est donné à tout le monde d'apprécier et de connaître, c'est celle de la religion et de la morale.

Le peuple en cette science ne reste en arrière d'aucune intelligence. Il peut en pénétrer toutes les profondeurs, en saisir tous les mystères, et sa langue naïve et rude a des accents tout particuliers pour les communiquer à ceux qui sont sous ses soins.

Voilà l'enseignement qu'il faut au peuple et il ne saurait en exister d'autre.

L'école du peuple doit être une école de religion.

Le maître du peuple doit être un apôtre.

En effet c'est par la religion que l'instruction aura pour le peuple une application de chaque jour.

Elle lui fera aimer ses devoirs, elle lui apprendra ses obligations envers la société humaine.

Instruisez bien le peuple de sa religion et vous verrez qu'il aura une disposition merveilleuse à bien juger des choses de la vie.

Ah ! si le christianisme faisait partie de l'éducation de l'homme, aux éternels conflits qui naissent des prétentions du vice et de la rivalité des intérêts, le sentiment général des devoirs ferait succéder l'équilibre des vertus.

« Les riches, les grands de la terre, dit M. Guizot, s'appliqueraient avec dévouement et persévérance à soulager les misères des autres hommes.

» Leurs relations avec les classes pauvres seraient incessamment actives, affectueuses, bienfaisantes.

» Les pauvres, de leur côté, les petits de la terre seraient soumis aux volontés de Dieu et aux lois de la société, ils chercheraient dans le travail régulier et assidu la satisfaction de leurs besoins ; dans une conduite morale et prévoyante l'amélioration de leur sort ; dans l'avenir promis ailleurs à l'homme leur consolation et leur espoir. (1)

Un pareil témoignage, venant d'un homme ne professant pas notre foi, serait suffisant pour prouver d'une manière irréfutable la nécessité de l'éducation religieuse dans l'école du peuple, si les faits accomplis ne la confirmaient déjà surabondamment.

Pour que l'école du peuple soit une école de religion, il faut de toute nécessité que son maître soit un apôtre.

Et où trouverons-nous ce modèle exigé ? Malheureusement nous ne le trouverons pas chez le fonctionnaire public, plus attaché à faire prévaloir l'autorité gouvernementale qu'à enseigner les principes catholiques si essentiels au maintien de cette autorité.

Où irons-nous le chercher ?

Grâce à Dieu, nous n'avons qu'à jeter les yeux autour de nous, et nous le découvrirons, cet apôtre, dans la personne admirable du Frère de la Doctrine Chrétienne.

Instuteur humble et caché, missionnaire de la science populaire, ce que nous disons d'utile, il le fait par l'impulsion de son âme et l'institut de sa vocation.

Le frère ignorantin ! que ce nom touche l'âme, il y a un je ne sais quoi de courageux et de grand dans celui qui l'accepte.

Ignorantin ! c'est bien la sous titre, et comme il le porte avec fierté chrétienne.

Ignorantin ! possédant le plus souvent la science, ayant même du génie, mais avec cette humilité qui lui est propre, ignorant son mérite et faisant sacrifice volontaire de ses qualités intellectuelles.

Oui, plus nous contemplons la figure angélique de ce bon frère, dont la robe attire autour de lui les petits enfants, plus nous pensons à son dévouement, à son esprit de sacrifice, plus aussi sommes-nous saisi d'admiration en entendant cette belle parole sortie de la bouche de la plus grande intelligence chrétienne des temps modernes, l'Abbé de Lamennais, qui, aux beaux jours de son apostolat, s'écriait : *Si je n'étais prêtre, je voudrais être frère ignorantin.*»

On peut, après cela si on le veut, insulter à la mission des apôtres du peuple, leur jeter à la figure le sarcasme amer d'une dérision impie.

N'y aurait-il que la satisfaction du devoir accompli, que le bon frère subirait ces nouvelles avanies sans murmurer, avec joie même.

On l'avait fait en France, aux applaudissements des impies et des philosophes modernes, qui ne voyaient dans le religieux que le type du fainéant et du mauvais patriote.

Quelle a été leur vengeance ?

Ah ! elle a été sublime, au plus haut degré, elle a été profondément chrétienne.

On les a vus, ces fainéants, ces mauvais patriotes, et l'histoire contemporaine de ces derniers temps est là pour l'attester, on les a vus, dis-je, s'incorporer dans le corps des infirmiers, et sans peur comme sans reproche, allant au péril de leur vie au milieu des boulets et de la mitraille prussienne, enlever les corps des tristes héros de la Commune.

Devant un pareil trait d'héroïsme on s'est tu, et à partir de cette époque on a considéré, comme le disait ingénument un philosophe de haute volée, que le frère Ignorantin faisait partie de la classe intelligente, et pouvait bien être au fond un citoyen.

Pour nous, nous ne pouvons que bénir le jour où ils ont pris racine sur notre sol.

Une communauté comme celle des Frères de la Doctrine Chrétienne n'est pas seulement un honneur, une acquisition précieuse pour un pays, mais c'est encore une sauvegarde pour la foi, toujours en butte à mille assauts divers.

Gardiens du peuple ils en sont les premiers guides.

Ce sont eux qui lui mettent au cœur ces premiers germes de bonté et de vertu qui l'affirmeront dans le rude sentier de la vie, le rendront fort contre la douleur.

Que notre peuple soit toujours moral, demeure religieux et nous n'aurons guère à craindre les épreuves de l'avenir.

Une nation sincèrement attachée à sa foi n'a jamais péri et ne peut périr.

Nous reproduisons du *Journal des Trois Reines* ce qui suit :

La presse de Québec, pour une raison ou une autre, refusant de me donner l'avantage de répondre aux attaques brutales de Joseph Cauchon, Ecuier, de Québec, dans le journal qu'il contrôle, afin d'étouffer la discussion de questions, que j'ai droit comme contribuable de Québec de soumettre au public, plus dans son intérêt, que dans le mien même, je me flatte qu'il se rencontrera hors de Québec des journaux assez jaloux des droits de tout citoyen, qu'on doit présumer, même par d'honorables motifs, pour lui donner dans leurs colonnes la publicité d'une défense que le *Journal de Québec* est trop LACHE pour publier, malgré tout l'avantage qu'il aurait alors, contre son

(1) De la Démocratie en France, ch. VII.

adversaire. Dans l'intérêt du grand principe de justice égale, du *fair play* anglais, que la presse devrait encourager, j'ose espérer que les journaux français de Montréal, reproduiront la correspondance ci-dessous, exerçant ainsi le contrôle que la presse devrait avoir comme corps, sur les membres séparés de ce qu'on appelle. "La quatrième branche de la constitution anglaise."

Le *Journal des Trois-Rivières* ne refusera pas, je suis certain, l'insertion demandée.

F. FORTIER

Mercredi matin.

A MONSIEUR JOSEPH CAUCHON.

Vous avez un journal, où vous pouvez impunément déverser l'injure sur ceux qui ne pensent et n'agissent pas comme vous, vous en profitez largement, car vous savez que l'insulté n'aura jamais l'avantage de repousser l'injure où elle est publiée. Vous craignez d'être démasqué, vous avez raison, il est si facile de démontrer quels sont les intérêts que vous recherchez dans le chemin de fer de la Rive Nord. Vous profitez de ce que des raisons personnelles ont empêché les journaux français de Québec de publier les correspondances que je vous destinai, et qui, vous auraient fait grogner encore bien plus fort que vous ne le faites, dans cette correspondance du 27 mai dernier, admirable par le bon goût que vous y déployiez et pour ce français modèle, dont vous vous serviez, et cela pour diriger une nouvelle attaque, aussi spirituelle que la première. En écrivant cette dernière correspondance vous admiriez avec complaisance, cette noble et généreuse manière de combattre un adversaire, qui n'aura pas l'occasion de se servir de votre organe, pour repousser avec la plume et le pied ce que vous essayez de lui jeter à la figure.

Les lecteurs sérieux du *Journal* s'ils ont pu comprendre tous ces mots entassés les uns sur les autres où vous faites allusion au *tourbillonnement*, aux *astronomes* et à l'époque où vous vous essayiez dans la science de la Théologie, (le dogme de l'Immaculée Conception) ont dû être convaincus que vos connaissances légales sont aussi profondes, que celles que vous professez. Depuis longtemps, en morale, en politique, en religion, en droit constitutionnel et municipal l'Université Laval, L'INGRATE ne vous a jamais offert une chaire de professeur, votre astre, n'a jamais brillé au Barreau de Québec nonobstant le parchemin qui vous en donnait le droit, et si ma mémoire ne me fait défaut quand vous brillâtes d'un grand éclat, dans une discussion publique, d'une question de loi, liée avec un sacrement, votre profonde science vous fut fournie à temps opportun par un jésuite, un prêtre, c'est certain, peut être un de ceux du Comté de Champlain que vous avez lâchement calomniés.

Vous ne voulez donc pas vous corriger en vieillissant ? Des injures, d'inhabiles essais à faire de l'esprit, DES ANÉRIES MEME, très savant docteur es-loi, ne prouvent rien, pas même que je n'ai pas raison de dire, qu'en loi : « La compagnie du chemin de fer de la Rive Nord n'existe pas et que tous ses actes grâce à vous, sont illégaux et d'aucun ne vaille quelconque »

Pourtant votre désintéressement personnel, votre patriotisme vos sacrifices personnels vous avaient fait déployer une immense habileté dans la passation de ce fameux statut 34 Vict. ch. 22, où, vous avez fait légaliser toutes les illégalités passées et futures, où vous nous avez donné un peu de communisme en principe, et cette petite *clause d'amendement*, finement escamotée, à la grande surprise des intéressés, lorsqu'il fut connu plus tard.

Je ne vous conteste pas cependant un énorme mérite comme homme politique, j'entends ce qu'aux Etats-Unis on désigne par le mot « *politicien* ». Cette expression, que vous connaissez, est aussi bien comprise aux Etats-Unis que la *black mail* l'était dans certains départements publics en Canada, il n'y a pas un siècle.

Prenez garde, la science des astronomes surtout, est dangereuse, ils ne voient pas quelquefois la fosse où ils

tombent; le ridicule à deux côtés tranchants et blesse souvent celui qui s'en sert, au lieu d'arguments.

Et n'a-t-on pas dit, en lisant vos correspondances, tenez voyez donc ce cher Cauchon, ne voit-il pas qu'il prend un nouveau corps.

La crainte de prendre le *picotin* du chemin de fer de la Rive Nord, lui fait jeter des CRIS AIGRES, d'une nouvelle espèce, qui imite beaucoup le chant du Rossignol d'Arcadie. (l'âne.) Etrange mélange de deux natures, qui donnerait un singulier être, inconnu jusqu'à présent.

Allons monsieur Cauchon, une troisième effusion littéraire à mon adresse, mais cette fois, ne vous placez pas, pour combattre au derrière de mes *supérieurs*.

Je m'oublie, j'accuse de lâcheté le brave des braves, quand renfermé dans son castel, il peut faire la guerre à l'abri de quelque mur, entouré de ses dévoués, attendant les rayons bienfaisants du soleil du chemin de la Rive Nord.

Du courage une bonne fois, descendez sur un même terrain que l'attaqué. Jo vous promets loyal combat, recevez mes correspondances dans votre *Journal*, le même public jugera entre nous.

Je ne vous parlerai pas de votre mauvais français, de cette massue de *papier buvard*, dont vous effrayez le monde, et qui selon vous, a fait tant de victimes, je ne vous demanderai pas de citer quelqu'un des *sacrifices* personnels, que vous n'avez jamais faits, ni même les noms des personnes que vous avez sacrifiées, ou voulu sacrifier, pour la patrie ça s'entend.

Je serai muet à l'article de votre désintéressement et patriotisme au sujet du chemin de fer, pas un mot sur la poule aux œufs d'or, qui a nom *Asyle de Beauport*; pour cela et autres matières, j'attendrai avec patience l'occasion favorable pour vous ramener devant le public de Québec. Gare à vos oreilles alors. Vous terminez vos paragraphes, par une allusion à des *nausées*, mais monsieur Cauchon vous revenez là au naturel. *Nausées* !! Mais oui, ce sont là les symptômes qu'ont dû éprouver tous les honnêtes gens, qui ont lu vos deux écrits à mon adresse, quand on vous lit, on le sent. Le naturel revient toujours au galop, où pour m'exprimer, *selon le sujet*, la caque sent toujours le hareng.

Bonjour monsieur l'Honorable de par la grâce d'un parchemin.

Si vous n'acceptez pas mes termes de combat, on vous dira vaincu; fâchez-vous, écumez, grognez, imitez le Rossignol plus haut mentionné, je mettrai à mes pieds vos correspondances. A vous la palme dans le métier d'insulteur public.

F. FORTIER.

Correspondance.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai eu le plaisir d'assister hier à une séance des élèves du Couvent, situé au coin des rues Craig et Visitation de cette ville. Les Dames de la Congrégation ont là un magnifique établissement, tout entouré de beaux arbres, qui donnent au passant l'idée d'un véritable bosquet.

Cette maison d'éducation est fréquentée annuellement, dit-on, par environ douze cents enfants, dont une partie paie, et l'autre reçoit l'enseignement gratuitement.

La musique y est enseignée sur un bon pied, à en juger par ce que j'ai vu et entendu. De jeunes enfants à peine à la hauteur d'un piano, exécutent comme des artistes.

Différentes petites pièces ont été jouées admirablement bien.

Le Drame intitulé "Dorothée" a été habilement rendu et les jeunes et intéressantes actrices qui ont figuré dans cette pièce, méritent, à juste titre, les éloges et les com-

pliments des personnes présentes, qu'elles ont su si bien intéresser ; elles ont fait preuve d'une mémoire exercée, fidèle et sûre. Le Drame a été bien choisi, ainsi que les actrices, qui se sont parfaitement acquittées de leur tâche.

Les Demoiselles Irlandaises ont aussi réussi à merveille dans la petite pièce « The Queen of Heart » les rôles ont été bien remplis ; le coup d'œil sur la scène nous faisait penser à un parterre en fleur, tant il y avait de bouquets de toutes sortes de couleurs et de nuances.

Je n'ai pas eu l'avantage d'assister à la séance de l'après-midi, donnée par les élèves non payantes ; mais je suis informé que leurs représentations n'ont pas été inférieures à celles données l'avant-midi ; les Révérendes Sœurs ne leur accordant pas moins de soin et d'attention, qu'aux autres. Honneur donc à ces Dames pour leur dévouement à procurer l'éducation à toutes les classes de la société !

TESTIS.

Le Sport.

ST. RÉGIS VS. CAUGHNAWAGA

Ces deux tribus se sont rencontrées samedi dernier sur le terrain du Club de Crosse Montréal.

Cette partie avait causé beaucoup d'animation et un bon nombre de spectateurs étaient présents. Les dames indiennes avaient accompagné leurs guerriers et manifestèrent beaucoup d'intérêt durant toute la partie.

Le jeu, annoncé pour 2½ heures, ne commença que vers trois heures.

Les Indiens étaient habillés de mille couleurs, deux ceintures portées en bandoulières servant à les distinguer, le rouge pour les Caughnawaga et le violet pour les St. Régis.

Les joueurs ayant pris leurs places respectives, le capitaine des St. Régis donna le signal, deux indiens firent face et la balle fut lancée, St. Régis ayant l'avantage et jouant en bas.

Les drapeaux Caughnawaga étaient gardés par Keraronwe, Daillebout et un autre jeune indien en culottes noires, les bras et les jambes nus qui joua avec une ardeur sans pareille durant toute la partie.

La plupart des Indiens étaient nu pieds.

Après quelque temps, il fut facile de voir que les St. Régis avaient le dessus.

La balle était gardée par eux d'une façon dangereuse pour les drapeaux de leurs adversaires.

Comme les joueurs étaient frais, le jeu ne fut pas très scientifique pour le premier jeu, car la balle était toujours suivie par cinq ou six Indiens des deux côtés qui tous cherchaient à se devancer à la course et n'avaient d'autre but que de porter la balle sur leurs crosses en dépit des arrêts apportés par leurs adversaires réciproques.

En justice pour les Indiens Caughnawaga, il faut dire que leurs meilleurs joueurs n'étaient pas présents, la plupart étant à travailler *en haut* sur les radeaux ou occupés à d'autres ouvrages ; deux d'entre eux jouèrent bien misérablement et il n'y avait que cinq de leur premier douze qui prirent part à la lutte.

Le premier jeu dura environ 1¼ heure et fut emporté par les St. Régis au milieu des cris et des hurrahs de la foule.

Après quelque repos, les joueurs reprurent leurs positions et la balle fut lancée presque aussitôt, les St. Régis ayant encore l'avantage du départ.

Cette fois, les Caughnawaga se défendirent vaillamment et opposèrent une résistance désespérée, mais en vain, il fallut céder.

Après une demi heure de combat, ils étaient de nouveau vaincus.

Les St. Régis traduisirent leur enthousiasme de toute

les façons, les uns jetant leurs crosses en l'air, les autres courant ici et là en poussant des cris impossibles, ceux-ci faisant des sauts et des culbutes des plus grotesques, ceux-là se donnant des poignées de main et s'entretenant de leurs succès dans leur idiome bien connu, mais impossible à comprendre et encore bien moins à rendre.

Le public avait hâte de connaître le résultat de cette partie, car il ne restait plus qu'un jeu à gagner et si les St. Régis l'emportaient, la partie était à eux et la bourse de \$50 mise en compétition pour le club Montréal sous les auspices duquel la partie avait lieu.

Les Caughnawaga commencèrent le troisième jeu avec l'énergie du désespoir, Keraronwe et Daillebout faisant des prodiges de valeur. Tantôt, l'un prenait la balle sur sa crosse, avançait son adversaire à la course ; pressé par un autre plus rapide et plus adroit, il esquiva le caoutchouc en le lançant de côté ou pardessus la tête de son ennemi, et le reprenant de l'autre côté continuait sa course au milieu des applaudissements des spectateurs : l'autre, par une série de ruses, parvenait à force d'adresse, à esquiver la balle, soit en la poussant devant lui ou courant à droite et s'arrêtant brusquement il revenait à gauche et dépassait celui qui le poursuivait.

Une fois entr'autres, Keraronwe ayant saisi la balle, se mit au triple galop et son confrère Daillebout le suivant vis-à-vis, ils traversèrent ainsi presque tout le champ et s'en voyant la balle l'un à l'autre.

Cet exploit fut applaudi à outrance, mais que vouliez-vous qu'ils fissent contre douze ? Qu'ils mourussent ! non, mais qu'ils succombassent !

C'est ce qui eut lieu, car au milieu de sa carrière de dévastation, Keraronwe, qui allait comme une locomotive, fut soudainement arrêté par un St. Régis qui se jeta résolument sur son chemin et l'arrêta avec son corps, lui donnant ce qu'on appelle en anglais un *body check*.

Le choc fut violent, le St. Régis allant rouler plus loin comme une masse inerte, mais Keraronwe était arrêté et la balle était aux mains de ses adversaires.

Ce choc ajouté à un autre coup que reçut Keraronwe durant le jeu le désempara complètement et il fut obligé de se retirer.

Les St. Régis ôtèrent un de leurs hommes afin d'égaliser le nombre de leurs confrères, le jeu se terminant onze contre onze.

Ces deux derniers jeux furent très beaux à voir, ils furent réellement scientifiques ; les Indiens commençant à être fatigués abandonnèrent leur première tactique et se bornèrent à jouer l'un à l'autre.

Ce troisième jeu fit voir la force des Indiens de St. Régis, ils étaient partout, suivaient la balle continuellement et se trouvaient toujours dans les endroits où elle pouvait tomber.

Enfin la victoire couronna leurs efforts et le troisième jeu fut gagné après 40 minutes, ayant ainsi remporté la partie en trois jeux consécutifs.

Il s'ensuivit alors une scène déplorable.

Pendant la partie, et durant la chaleur de l'action, certaines disputes particulières avaient eu lieu, mais promptement réprimées, elles n'avaient pas eu de suite.

Mais il n'en fut pas ainsi après la partie, car à peine était elle terminée que l'on vit tout-à-coup deux Indiens, adversaires bien entendu, se prendre de querelle et en venir bientôt aux mains.

Toute la foule se dirigea alors en courant à l'endroit où la lutte avait lieu et les Indiens de Caughnawaga qui n'étaient pas de bien bonne humeur, comme on peut le comprendre, après une défaite semblable, se jetèrent comme des enragés sur leurs paisibles confrères et il s'ensuivit alors un pêle mèle indescriptible.

Les agents de police aidés de quelques blancs, cherchèrent à les séparer, mais n'étant pas suffisamment nombreux, leurs efforts pendant quelque temps, restèrent sans résultat.

A la fin, à force de supplications et de menaces, les plus turbulents furent appréhendés et maintenus de force, et faute de combattants, la bagarre se termina au grand regret de quelques uns des Indiens de Caughnawaga.

Il est probable qu'une partie aura lieu entre les Shamrocks et les Indiens de St. Régis dans le courant du mois ou au commencement de l'autre, Cornwall ou les environs et peut être Montréal devant être le théâtre de la lutte.

Le club Toronto doit venir à Montréal vers la fin du mois pour disputer aux Shamrocks le titre de champions de l'univers.

Cette partie sera la partie de la saison.

Notre ville recevra bientôt la visite des Knickerbockers de New-York, les mêmes qui sont venus il y a deux ans.

Nous verrons s'ils ont fait des progrès depuis ce temps.

Les Shamrocks ont battu les Indiens de Caughnawaga, le jour de la Confédération, en trois jeux consécutifs. La partie eut lieu malgré la pluie, les joueurs étaient trempés jusqu'aux os.

Les Indiens de St. Régis, étant allés jouer à Toronto, le premier Juillet, contre le premier douze du club de ce nom, ils prirent les deux premiers jeux, perdirent les deux autres et ne voulurent pas continuer la partie.

LE TURF AMÉRICAIN.

Nous avons préparé quelques notes pour notre dernier numéro concernant la grande course qui a eu lieu à Long Branch, pour la coupe Monmouth, entre les deux meilleurs chevaux de ce continent, Longfellow et Harry Bassette, mais par un malentendu regrettable, elle ne furent pas publiées.

La course a eu lieu le deux Juillet et a été gagnée par Longfellow en 4.34 pour une distance de deux milles et demi. A la vente des poules, Bassett amena \$1.800 et Longfellow \$1.000.

Plus tard, Bassett fut acheté à \$2,000 et Longfellow \$1,200.

Cette inégalité s'explique par le fait que les gens du Nord étant en majorité supportaient leur favori quand même, tandis que les Kentuckéens et leurs amis du Sud n'étant pas aussi nombreux se contentaient de prendre tous les paris.

Harry Bassett appartient au Colonel McDaniel et Longfellow à M. John Harper, le premier est le champion du Nord, le second, l'orgueil du Kentucky et l'espoir du Sud.

Le départ fut effectué sans difficulté, Bassett néanmoins près de deux longueurs en avant, mais Longfellow l'eut bientôt rejoint et les deux coururent nez à nez presque tout le temps, Bassett ayant le dedans, l'ayant gagné au tirage des places.

Le premier quart de mille fut couru en 26 $\frac{3}{4}$ secondes, le jockey de Longfellow le retenant de toutes ses forces, tandis que Bassett semblait aller à sa force, les reines lui étant rendues.

Les chevaux passèrent dans cet ordre devant les tribunes, leurs têtes parallèles, faisant le demi mille en 51 $\frac{1}{2}$ secondes.

Le dedans donnait l'avantage d'une longueur à Bassett à chaque coin, mais sur le chemin droit, il n'y avait plus de différence.

Le mille fut accompli en 1.44. Le pas augmenta alors graduellement, mais le noir qui montait Longfellow le retenait toujours autant qu'il pouvait.

2.10 $\frac{1}{2}$ pour un mille et un quart et les chevaux toujours nez à nez.

Vers la fin du mille et demi, en arrivant près des tribunes, le pas était considérablement augmenté : ce fut alors que les rênes furent rendues à Longfellow et le noble animal se sentant libre, bondit en avant, et, en un instant, dépassait son rival d'une longueur.

A cette vue, des hurrahs frénétiques montèrent jusqu'aux cieux, jamais pareilles clameurs ne s'étaient fait entendre dans le comté de Monmouth.

Le temps du mille et demie fut 2.37 $\frac{3}{4}$.

Longfellow élargissant l'espace qui le séparait de son émule, le jockey de Bassett se mit à fouetter son coursier, mais ce fut peine inutile, il resta en arrière.

La course était maintenant complètement terminée.

Longfellow couvrit encore un espace d'une demi douzaine longueurs et finit le mille et trois quart en 3.07 $\frac{1}{2}$.

Au poteau indiquant le demi-mille, le représentant du Sud avait une douzaine de longueurs d'avance, accomplissant les deux milles en 3.36 $\frac{1}{2}$.

Il ne restait plus au champion du Kentucky qu'à galloper doucement, ce qu'il fit au grand plaisir de tous ceux qui l'avaient supporté et particulièrement à la grande joie des Kentuckéens qui avaient suivi Longfellow et avaient engagé leur dernier dollar en sa faveur.

Les deux milles et un quart furent faits en 4.06 $\frac{1}{2}$, et Longfellow arriva au poteau au petit galop, environ 200 verges en avant de Bassett, faisant les deux milles et demi en 4.34.

On s'attendait que cette course fournirait le meilleur temps à cette distance, mais Longfellow ne fut pas lancé à sa vitesse, ce qui prouve qu'il est en état de faire bien mieux, car l'année dernière à Saratoga, Longfellow accomplit le tour jugé impossible de faire un mille en 1.40.

Longfellow est entré pour la coupe de Saratoga qui doit être courue au commencement d'Août.

Maintenant que la question de supériorité est décidée entre Longfellow et Harry Bassett, les paris engagés sur l'issue de cette course vont être énormes et tous en faveur de Longfellow.

« JO. ELLIOTT », 2.15 $\frac{1}{2}$.

Ce cheval appartenant à M. Bonner, du Ledger de New-York, a trotté au Parc Mystic le 29 Juin, un mille dans l'incroyable temps de 2 minutes et 15 $\frac{1}{2}$ secondes. Ce temps est le plus rapide qui soit connu dans les annales du trot.

Nous avons hésité à croire à cette nouvelle, et c'est la raison qui nous a porté à n'en rien dire la semaine dernière, nous attendions plus de détails, mais aujourd'hui, il n'y a plus à douter, ce temps a été réellement fait.

Depuis quelque temps, il était mis à l'épreuve et le mercredi, 26 juin, il fit un mille en 2.18. Jack Bowen, l'entraîneur, conduisit le cheval et le lança à sa vitesse.

Le premier quart de mille fut accompli en 34 $\frac{1}{2}$ secondes et le demi mille en 1.07 $\frac{1}{2}$, le mille en 2.15 $\frac{1}{2}$. Gardaient le temps.—Messieurs Lucius C. Chase, Albert Worcester, Lon Morris et W. W. Comee.

A l'âge de cinq ans, Jo Elliot trottait en 2.19 $\frac{1}{2}$. A six ans, il trottait en 2.18 $\frac{1}{2}$. A sept, M. Bowner le conduisit lui-même un demi mille en 1.06. Il a maintenant huit ans.

Variétés.

Le fameux peintre Gustave Doré doit visiter l'Amérique dans le cours de l'année prochaine.

M. Saville, le propriétaire du fameux Cremorne qui a gagné le Derby anglais et le Derby français, a donné 10,000 francs, aux pauvres de Paris.

Deux parisiens ont fait le pari assez original de parcourir en vélocipède le trajet de Paris à Lyon. La distance est de 468 kilomètres.

Mme. Lix, directrice des postes, vient d'être nommée chevalière de la Légion d'Honneur, en raison de sa belle conduite à la tête d'une compagnie de francs-tireurs, durant la dernière guerre franco-prussienne.

Un millionnaire de Quito, fils d'un barbier, a fondé une école gratuite où les fils de ceux qui auront rasé pendant cinq ans, les citoyens de la ville, recevront une éducation supérieure.

Le Cardinal Antonelli et le Grand Vizir de Turquie sont les deux seuls premiers ministres qui en Europe n'appartiennent pas à la franc-maçonnerie. *C'est là un signe des temps.*

L'usine de Kfupp, à Essen, a pris des proportions gigantesques comme on peut s'en assurer par les chiffres suivants :

L'usine emploie, 7,100 ouvriers, elle a produit dans l'année qui vient de s'écouler 130 millions de livres d'acier fondu. Une des machines à vapeur est de la force de 1,000 chevaux; il y en a trois de 800 chevaux, une de 200, une de 100, trois de 150, une de 120, trois de 100, et enfin deux cent quarante-deux d'une force moindre.

Un sexagénaire, hôtelier, à Kalamazoo, Michigan, vient de divorcer et d'accorder \$16,000 à sa vieille moitié pour épouser une jeune servante de son établissement.

Un riche planteur de Bahia, Brésil, a laissé \$100,000 pour faire dire des messes au profit des âmes du purgatoire. En supposant que chaque messe rachète une âme, ce qui fera donc, à vingt-cinq centins par messe, vingt-cinq mille âmes qui bénéficieront de ce don.

“ Un malheur n'arrive jamais sans un autre ” est un proverbe qui est plus souvent vrai qu'on ne le croit.

—Tamberlick, le célèbre tenor, en arrivant dernièrement de la Havane avait l'ennui de se faire enlever son porte-monnaie en débarquant au Havre et à peine était-il traversé la frontière, qu'il tombait au pouvoir des bandes Carlites qui pendant plus d'une semaine, lui firent endurer, le prenant pour un espion, toutes espèces de mauvais traitements.

Notes Locales.

Les officiers de la Société St. Patrick ont envoyé une dépêche télégraphique à M. Gilmore, le grand organisateur du jubilé de Boston, pour lui demander d'autoriser le corps de musique Irlandais à venir à Montréal. Il paraît que les négociations ont été heureuses, et que les musiciens donneront prochainement dans notre ville plusieurs concerts, dont le produit sera consacré à des œuvres de bienfaisance.

Nous avons appris que M. Decker, notre intelligent sportsman, organise des courses d'automne qui devront avoir lieu dans les premiers jours de Septembre.

La municipalité de St. Jean-Baptiste, ayant reçu avis que la ville de Montréal lui retrancherait son approvisionnement d'eau, doit faire creuser un réservoir, sur le terrain de M. Louis Beaubien.

Les Japonais de distinction qui ont visité Montréal il y a quelques jours, et y ont reçu de Son Honneur le Maire un accueil si cordial, lui ont envoyé, comme témoignage de reconnaissance, une caisse en bois précieux, rempli d'articles japonais d'une grande curiosité.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de O. A. Barrette, de la Cité de Montréal, épicier.

Failli.

Je soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité de Montréal, a été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi, sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic Officiel.

Montréal, 25 juin 1872,

bf-41

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Michel Craig, ci-devant commerçant de la Cité des Trois-Rivières, et maintenant de la Cité de Montréal.

Failli.

Je soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité de Montréal, a été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi, sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic Officiel.
bf-42.

Montréal, 2 Juillet 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Angelo M. F. Gianelli marchand, de la Cité de Montréal.

Failli.

Je Soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité de Montréal, a été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi, sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic Officiel.
bf-42.

Montréal, 28 Juin 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Michael Craig, ci-devant commerçant de la Cité des Trois-Rivières et maintenant de la Cité de Montréal.

Failli.

Je, Soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 97, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, Lundi le vingt-neuvième jour de Juillet courant à 3 heures P. M., pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en générale.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
bf-43.

Montréal, 2 Juillet 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de O. J. Barrette, de la Cité de Montréal, Marchand-Epicier.

Failli.

Je Soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 87, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, Jeudi le premier jour d'Août prochain à 3 heures P. M., pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en générale.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
bf-43-

Montréal, 28 Juin 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Angelo M. F. Gianelli, de la Cité de Montréal, marchand.

Failli.

Je, Soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 97, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, Mardi le trentième jour de Juillet courant à 3 heures P. M., pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en générale.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
bf-43.

Montréal, 28 Juin 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Cyrille Gervais et Joseph-Giroux, Marchands-Epiciers, tous deux de la Cité de Montréal et faisant affaires en société, sous la raison sociale de Gervais et Cie, tant individuellement que comme membres de la dite Société.

Faillis.

Je, Soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 97, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, Mercredi le trente-unième jour de Juillet courant à 3 heures P. M., pour l'examen des Faillis et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en générale.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
bf-43.

Montréal, 4 Juillet 1872.

LE CHEMIN DE FER.

LE GRAND TRONC DU CANADA

1871 - ARRANGEMENTS D'HIVER - 1872

NOUVEAUX CHARS

POUR

TOUS LES TRAINS EXPRESS

Les trains partiront maintenant de Montréal comme suit :

ALLANT A L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à..... 8.00 A. M.
Expres de nuit do do 8.08 P. M.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les situations intermédiaires..... 7.00 A. M.
Express pour Boston via Vermont Central..... 9.00 A. M.
Express pour New-York et Boston via Vermont Central..... 3.30 P. M.
Train de la Malle pour St. Jean et Rouse's Point, en connexion avec les Trains de Stanstead, Shefford et Chambly et en jonction avec le Chemin de Fer des Cantons du Sud-Mst et avec les Steamers du Lac Champlain 3.00 P. M.
Train de la Malle pour Island Pond et les stations intermédiaires.... 2.00 P. M.
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe Upton, Acton, Richmond, Sherbrooke Lennoxville, Compton, Coaticooke et Norton Mills, seulement à 10.30. P. M.

Il y aura des Chars Dortoirs Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet. Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures données.

Les steamers *Carlotta* ou *Chase* laisseront Portland pour Halifax, N. E, tous les samedis après-midi, à 4.00 heures. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundi et Jeudi à 6.00 heures p.m., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations sur l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au bureau No. 39 Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES
Directeur-Gérant

Montréal, 8 nov. 1871.-52

C. — . C — C.

CELEBRE Cordial Carminatif

Pour la Dentition des Enfants, Diarrhée, Dysenterie, Convulsions, perte de sommeil, et toutes maladies nerveuses auxquelles les enfants sont sujets.

PRIX : 25 CENTS LA BOUTEILLE.
A vendre chez tous les Pharmaciens.

DEVINS & BOLTON

Salle d'Apothicairerie, Montréal.

HUILE

DE

FOIE DE MORUE

L'HYPHOPHOSPHATE DE CHAUX



Prix 50c et \$1 la bouteille.

Dans cette préparation, il n'y entre que la meilleure huile de foie de morue. Son goût est doux et elle a la consistance de la crème. Elle n'a ni l'odeur, ni le goût de l'huile. L'estomac le plus délicat peut la garder. Préparé seulement par

DEVINS & BOLTON,

Salle d'Apothicairerie, Montréal.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

Alcoolature d'Arnica

des RR. PP. Trappistes du Monastère de Notre-Dame des Neiges, est employée à l'usage externe et interne, avec une immense supériorité sur toutes les préparations de ce genre.

Prix : 80 cts. le flocon.

Agents pour le Canada :

DEVINS & BOLTON,

Salle d'Apothicairerie, Montréal.

LES CELEBRES

PASTILLES A VERS

DE

DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents, sont à vendre chez tous les Pharmaciens et principaux marchands de la campagne.

Prix : 25 cents a boîte.

DEVINS & BOLTON,

Pharmacien en Gros,

SALLE D'APOTHICAIRERIE

MONTREAL.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES.

H. BELIVEAU

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES

ET FABRICANT DE

FERBLANTERIES

Enseigne de l'Egouine

et du Cadenas

193 ET 195, RUE SAINT-PAUL
MONTREAL

Assortiment complet d'Huiles, Térébentine Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes randeurs, Vernis, etc.

Aussi : Poêles doubles à 1 ou 2 fournaux Poêles de Cuisine à Charbon et à Bois, de Fantaisie et autres.

C. A. PARENT,

NOTAIRE,

No. 43, RUE SAINT-VINCENT,

RESIDENCE :

376, RUE ST-JOSEPH

Montréal, 28 Septembre 1871.

"Le Franc-Parleur"

Publié tous les Jedis, à Montréal Canada,

A SES

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES

No. 22 RUE ST. GABRIEL,

ABONNEMENT :

Canada, \$2.00 par année, payable semi-annuellement.

États-Unis, \$2.50 par année, payable d'avance. Par numéro, 5 Centins.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an. Envoi par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES :

8 centins la ligne, 1ère insertion
2 " " 2ème "

FRAIS DE POSTE—ATTENTION !

Les frais de poste sur les publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné.

Le manque d'attention à ce détail entraînerait une dépense de deux centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Toutes lettres non-affranchies seront invariablement refusées.

Les journaux qui seront échangés ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du journal, devront être adressés au FRANC-PARLEUR No. 9, rue Ste. Thérèse, Montréal.

Le FRANC-PARLEUR formera à la fin de l'année un volume de 624 pages, grand in quarto.

Toute personne qui nous fournira 5 abonnements, aura droit à la réception gratis du FRANC-PARLEUR, pendant un an.

A l'atelier du FRANC-PARLEUR, on se charge de toutes espèces d'ouvrages d'imprimerie dans les derniers goûts, (cet atelier étant monté avec un matériel tout neuf, à des prix défiant toute compétition.